



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2016 N°22
31 mai 2016

- Décision du 30 mai 2016 portant modification des délégations de signature aux directeurs territoriaux (logement COP-Astreinte) P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

**DECISION DU 30 MAI 2016
PORTANT MODIFICATION DES DELEGATIONS DE SIGNATURE
AUX DIRECTEURS TERRITORIAUX**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, articles R2124-64 à R 2127-79,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature à M. Alain Monteil, directeur territorial Bassin de la Seine,

Vu la décision du 14 janvier 2015 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature à M. Guy Rouas, directeur territorial de Strasbourg,

Vu la décision du 24 août 2015, portant délégation de signature à M. Benoît Rochet, directeur territorial Nord-Pas-de-Calais,

Vu la décision du 31 août 2015 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature à M. Didier Dieudonné, directeur territorial Nord-Est

Vu la décision du 9 octobre 2015 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature à M. Frédéric Lasfargues, directeur territorial Centre-Bourgogne,

Vu la décision du 12 octobre 2015 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature à M. Jean Abele, directeur territorial du Sud-Ouest,

Vu la décision du 12 janvier 2016, du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature, à Mme Monique Novat, directrice territoriale Rhône Saône,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Le q de l'article 1 des décisions portant délégation de signature du directeur général aux directeurs territoriaux susvisées est modifié comme suit :

« q) – les décisions portant concession de logement par nécessité absolue de service aux agents dans le cadre de leurs fonctions, les conventions d'occupation précaire avec astreintes aux agents dans le cadre de leurs fonctions, les conventions d'occupation précaire aux agents hors cadre de leurs fonctions, les décisions portant révocation de logement par nécessité absolue de service aux agents dans le cadre de leurs fonctions ainsi que tout acte s'y rapportant. »

Article 2

Les autres dispositions des délégations sont sans changement.

Article 3

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 30 mai 2016

Le directeur général
Signé
Marc Papinutti